

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC19

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller, M. Saddier et M. Hetzel

-----

### ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et, le cas échéant, par leurs accompagnants. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains handicaps nécessitent un accompagnement. Il faut donc prévoir la consultation des documents adaptés par les accompagnants de personnes handicapées.